

## AMONT

### Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 octobre 2025

Présents :

Mirjam NEU, Georges ROSA, Yvan TOCHE, Alain GRINDA, Patrick CLEMENT, Pascale CLEMENT, Jean Paul ANDRE, Anne Marie AIRAUT, Christiane BAILE, Yvette MORIN, Anna MOZZONE, Anne SIVIRINE, Elodie GILI, Brigitte ISNART, Eric GILI, Pascal DIANA, Dominique POLLET.

Représentés :

Denise FOURNIER, Caroline GILI, Christiane GILI, Patrick GILI, Thérance GILI, Thierry INGIGLIARDI, Nathalie INGIGLIARDI, Roger ISNART, Jean Michel CORNIGLION, Marie HERRY, Maryse ROSA, Joël SAVIER, Jacqueline SPENCER, Patrick HUGONNET, Sibylle BOCCARD.

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par Eric GILI, Secrétaire Général, à 10 h.

Mme Brigitte ISNART, Trésorière, lit la lettre d'introduction de Denise FOURNIER, présidente.

Puis prend la parole pour présenter l'objet de la réunion de l'Assemblée Extraordinaire.

#### *Approbation des comptes 2024*

Après une ultime vérification lors de l'établissement du compte rendu, il est apparu deux oublis de recettes dans la comptabilité présentée lors de notre dernière Assemblée Générale d'avril 2025. Cette Assemblée Extraordinaire a pour objet de rectifier le bilan présenté.

Lecture est faite de ce même bilan, précisant que :

- La ligne « aides privées », concerne le don reçu de la Friperie de la Vallée replacée dans la rubrique « Dons » ;
- Les intérêts reçus du compte bloqué « Renaissance », composé des dons reçus après la tempête Alex dans le but de la reconstruction du Musée ont été intégrés dans la comptabilité 2024.

Le bilan – il a été distribué aux membres présents une copie papier conforme – est donc désormais réputé exact et honnête.

Les membres de l'Assemblée ont la parole pour leurs questions :

- Anne SIVIRINE pose la question de l'importance des espèces en caisse. Eric GILI explique que le dernier Conseil d'Administration a acté le fait qu'il ne doit plus avoir autant d'argent en caisse, et que celle-ci devra être versée à la banque au moins tous les mois, contre reçu. Une caisse spéciale, en espèces, a été décidée pour permettre à la Secrétaire d'effectuer les envois de livres commandés, à hauteur de 300 €. Elle sera renouvelée à chaque fois qu'il en sera besoin, et vérifiée à partir des tickets de paiements reçus de la Poste.
- Yvan TOCHE propose de réfléchir à l'amortissement de nos matériels à intégrer dans notre comptabilité. Eric GILI dresse l'état de nos matériels actuels (ordinateur fixe, 2 projecteurs vidéo portable Wimius, et 3 enregistreurs son déjà anciens), ce qui ne représente que très peu de matériels actuellement. Par contre, la proposition serait intéressante à préparer dans l'optique de l'équipement du futur nouveau Musée du Patrimoine. Dès lors que nous connaissons la dotation nécessaire, il est convenu que la comptabilité de l'AMONT puisse prendre en compte la notion d'amortissement afin de provisionner sur le remplacement de ces matériels.
- Pascale CLEMENT pose la question de la valorisation du stock de nos livres dans la comptabilité. Eric GILI rappelle que le déstockage (la mise officielle au pilon) est généralement imposé au bout de 3 ans de publication, et que les livres N-1 et N-2 doivent être pris en compte à leur valeur d'impression. N'étant pas une entreprise commerciale (rappel de la loi 1901 à but non lucratif), la question se posera de connaître l'impact qu'une telle mesure aura sur notre comptabilité. Il est proposé de faire une projection de cette démarche et qu'une prochaine AG statuera sur son opportunité.
- Considérant la baisse des taux imposée par l'Etat sur le livret « Renaissance », Yvan TOCHE propose que cet argent soit placé sur 1 an ½ ou 2 ans afin d'obtenir un meilleur rendement d'ici la reconstruction du Musée. La Trésorière devra se rapprocher des banques afin de proposer des projections lors d'un prochain Conseil d'Administration.
- La Trésorière propose également que soit menée une réflexion sur la valorisation du temps de bénévolat, notre Association ayant la particularité d'être très largement animée par de nombreux bénévoles. Le prochain Conseil d'Administration pourra s'emparer de la proposition et demander aux différents membres de l'Association d'estimer leur temps de « travail » afin d'en quantifier le volume avant de pouvoir le valoriser.

Les discussions concernant les comptes étant terminées, il est proposé de donner quitus à la Trésorière.

Mis aux votes, quitus est donné à l'unanimité. Les comptes 2024 sont définitivement validés.

*Un temps des questions ouvertes est proposé à l'Assemblée.*

- Il est proposé que soit organisée une boîte destinée à recevoir les dons volontaires lors de la future exposition annuelle, si toutefois nous bénéficions encore du prêt de la salle du Conseil de la mairie de Saint-Martin. Demande a déjà été faite dans cet objectif auprès du maire pour l'été 2026.
- Possibilité d'envoyer une « *new letter* » ou au moins une information régulière aux personnes qui désirent suivre nos travaux. Pour cela, rajouter sur le dépliant une ligne « J'accepte de recevoir... ».
- Envoyer au Crédit Agricole copie du compte-rendu de la dernière Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que celui-ci, accompagné du compte-rendu du dernier Conseil d'Administration afin que les noms de la Trésorière et de la Présidente soient les seuls autorisés à avoir actions sur les comptes de l'AMONT
- Il est demandé, par anticipation, de dresser la liste des donateurs depuis 2000 afin de pouvoir leur envoyer une information dès lors que la date de la pose de la première pierre du nouveau Musée sera connue.
- Après avoir dressé l'inventaire de nos actions à Saint-Martin-Vésubie et dans les autres communes, il est demandé que soit prévu cette année de demander une subvention à toutes les mairies de la vallée. Cette démarche a également pour objectif de rappeler notre présence et nos actions de valorisation, qui s'étendent aujourd'hui jusqu'à Nice (cf. exposition sur la place Garibaldi, prêt d'objets au Musée Masséna pour leur exposition...).
- Pour mémoire, une convention d'occupation des anciens moulins communaux avait été signée dès la création du Musée, renouvelée quelques années plus tard. La construction du nouveau musée devra être l'occasion de renouveler cette convention pour établir avec la Municipalité les règles de fonctionnement de la nouvelle structure.

#### *Election au Conseil d'Administration*

Eric GILI explique qu'avec la nomination de Georges ROSA Conservateur et responsable du Musée, désormais membre de droit du Conseil d'Administration selon nos statuts, une place s'est libérée. Il propose la candidature de Pascal DIANA, membre historique de notre Association (participation au sondage archéologique de St Nicolas, co-commissaire de l'exposition « Chasseurs Alpains », co-organisateur du colloque pour les 60 ans de la bataille de l'Authion, co-commissaire des expositions sur le même sujet, et co-fondateur de nos éditions...). Proposition est faite à l'Assemblée d'autres candidatures.

Devant la négative, il est proposé de passer au vote.

Pascal DIANA est élu à l'unanimité membre du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant réalisé, l'Assemblée Générale Extraordinaire se termine à 11 h 25.